



CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 11 DÉCEMBRE 2024

Nombre de membres composant le Conseil 33  
Nombre de membres présents à la séance 26  
Nombre de membres représentés 4  
Nombre de membres non représentés 3

Le mercredi 11 décembre 2024 à 20h00 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

**ETAIENT PRÉSENTS :**

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Madame Laura MANACH, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Monsieur Laurent OTTAVI donne procuration à Monsieur Frédéric GOMES, Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

**ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ(S) :**

Madame Luisa DOLOGUELE, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Rémi-François PAOLINI

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monsieur Jérôme TAGNON

**PRÉSIDENT DE SÉANCE :** Monsieur Olivier DOSNE

**DELIBERATION N° 37**

**ACTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (ACTEE+)  
/ APPEL À PROJET "CHÊNE 3" DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES COLLECTIVITÉS  
CONCÉDANTES ET DES RÉGIES (FNCCR)**

**PREAMBULE - Monsieur Brahim BAHMAD, 9ème Adjoint au Maire délégué à la démocratie locale, à la transition écologique et au jumelage**

Mes chers collègues,

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) est porteuse du programme CEE ACTEE +, et apporte un financement, via des appels à projets aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économies de flux, accompagner la réalisation d'études technico-

économiques, le financement de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique.

Aussi le programme ACTEE+ vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique en réduisant leurs factures d'énergie. Le déploiement de ce programme dans tout le territoire national repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires.

Considérant que la coopération entre les territoires était vivement encouragée dans le cadre de l'Appel à Projet « CHENE 3 », les villes de Charenton-le-Pont, Fontenay-sous-Bois, Joinville-le-Pont, Saint Mandé, Saint Maurice et Vincennes, ainsi que l'ALEC-MVE ont déposé une candidature commune, portée par l'établissement public Territorial Paris Est Marne et Bois, coordinateur du groupement.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche volontaire et globale de la ville, de réduction des consommations d'énergie en application des exigences imposées par le décret tertiaire.

Les dépenses et aides prévisionnelles dans la candidature sont les suivantes :

Lot 2 : Outils 1 : Capteurs de température/humidité – coût : 1013,05€ HT aide sollicitée : 506,53€

Outils 2 : Sous-Compteurs – coût : 9679€ HT aide sollicitée : 4839,5€

Lot 3 : Étude 1 Schéma Directeur Immobilier Énergétique(SDIE) – coût : 76175€ HT aide sollicitée : 45 705€

Suite à la sélection par le jury de la candidature du groupement ACTEE porté par l'EPT Paris Est Marne et Bois, coordinateur, une convention de partenariat relative à la mise en œuvre du projet lauréat sera conclue entre la FNCCR et l'ensemble des collectivités membres du groupement.

Je vous propose :

- d'approuver l'entrée du groupement ACTEE porté par l'EPT Paris Est Marne et Bois dans le programme CEE ACTEE + de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies dans le cadre de l'Appel à Projet « CHENE 3 » ,
- d'autoriser le Maire à signer toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération notamment la convention multipartite à signer par la FNCCR, l'EPT et tous les membres du groupement et la convention tripartite à signer par la FNCCR, l'EPT et la ville de Joinville pour les éléments du programme spécifiques à la commune, et à prendre toutes les mesures en application de cette délibération notamment engager les dépenses liées aux actions portées par la commune.

Principaux textes réglementaires	- Code Général des Collectivités Territoriales, Loi du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, Arrêté du 10 mars 2019 portant validation du programme ACTEE, Décret n°2019-771 du 23 juillet relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale des bâtiments à usage tertiaire
Principaux documents de référence	- convention multipartite à signer par la FNCCR, l'EPT et tous les membres du groupement - convention tripartite à signer par la FNCCR, l'EPT et la ville de Joinville

A reçu un avis favorable en Commission Transition écologique, Urbanisme et Mobilité du 03/12/2024

## LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

**Article 1<sup>er</sup>** : Approuve l'entrée du groupement ACTEE porté par l'EPT Paris Est Marne et Bois dans le programme CEE ACTEE + de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies dans le cadre de l'Appel à Projet « CHENE 3 ».

**Article 2** : Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de L.2122-18 du

Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même Code, à signer toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération notamment la convention multipartite à signer par la FNCCR, l'EPT et tous les membres du groupement et la convention tripartite à signer par la FNCCR, l'EPT et la ville de Joinville pour les éléments du programme spécifiques à la commune, et à prendre toutes les mesures en application de cette délibération notamment engager les dépenses liées aux actions portées par la commune.

Le Maire - M. Olivier DOSNE



Le secrétaire de séance - Monsieur Jérôme TAGNON



Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le: 16 DEC. 2024

Notifiée à l'intéressé le :

Télétransmise au contrôle de légalité le : 16 DEC. 2024

A Joinville-le-Pont le

